



Section Foot Féminin

SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL N°35

Réunion restreinte du : mardi 16 avril 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT

Informations dernières journées de championnat Régional 1 – 2 – 3

La Section informe les clubs que, conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF, toutes les rencontres des équipes d'un même groupe doivent se dérouler le même jour et à l'horaire officiel lors de la dernière journée.

Le coup d'envoi des matchs en Seniors Féminines n'ayant pas d'horaire officiel (plage horaire), la Section fixe toutes les rencontres à 17h30.

Des dérogations horaires pourront être accordées à la demande des clubs uniquement pour les matchs ne présentant aucun enjeu (accessions ou relégations) ou pour les matchs opposant uniquement les clubs concernés soit par une accession soit par une relégation.

Régional 1

Arbitrage - rappel :

La Section rappelle que conformément à la décision du Comité de Direction du 20/03/2017, 3 arbitres officiels seront désignés pour les 3 dernières journées du championnat régional Seniors Féminin R1.

La prise en charge est la suivante :

Arbitre Central : à la charge du club recevant.

Arbitre Assistant 1 : à la charge des 2 clubs.

Arbitre Assistant 2 : à la charge de la LPIFF.

Communication – Compétitions Féminines Jeunes
Saison 2019/2020**Les compétitions féminines jeunes évoluent**

Conformément aux préconisations de la Direction Technique Nationale de la F.F.F., et afin d'être plus en phase avec la répartition des licenciées jeunes au sein des différentes catégories, le Comité de Direction de la Ligue a, en sa réunion plénière du 30 Avril 2018, décidé de faire évoluer, à compter de la saison 2019/2020, l'offre de pratique féminine jeune comme suit :

- . Les Compétitions U16 F deviennent les Compétitions U15 F
- . Les Compétitions U19 F deviennent les Compétitions U18 F

Dans ce cadre-là, et en amont de l'envoi du dossier d'engagements 2019/2020, ledit Comité a, en sa réunion plénière du 1er Avril 2019, fixé les conditions de participation des joueuses dans ces nouvelles compétitions :

Compétitions U15 F (Ligue et District)

Ces compétitions sont ouvertes aux joueuses licenciées U15 F et U14 F.

Les joueuses licenciées U13 F peuvent, dans la limite de trois (3) inscrites sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

Compétitions U18 F (Ligue et District)

Ces compétitions sont ouvertes aux joueuses licenciées U18 F, U17 F et U16 F.

Les joueuses licenciées U15 F peuvent, dans la limite de trois (3) inscrites sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

CHAMPIONNAT – matchs non joués**Régional 2****20487308 OSNY FC 1 / BRUYERES FOOT AS 1 du 13/04/2019**

Forfait non avisé de BRUYERES FOOT AS 1 - 1^{ER} forfait.

OSNY FC 1 (3pts – 5 buts).

BRUYERES FOOT AS 1 (-1pt – 0 but).

Régional 3**Poule A****20515307 ETAMPES FC 1/ PONTAULT COMBAULT UMS 1 du 13/04/2019**

Forfait non avisé de PONTAULT COMBAULT UMS 1 - 2^{ème} forfait (courriel reçu hors délais).

ETAMPES FC 1 (3pts – 5 buts).

PONTAULT COMBAULT UMS 1 (-1pt – 0 but).

U16F**Poule A****21294927 VGA ST MAUR FF 1 / MANTOIS FC 78 1 du 13/04/2019**

Forfait non avisé de MANTOIS FC 78 1 - 1^{ER} forfait (courriel reçu hors délais).

VGA ST MAUR FF 1 (3pts – 5 buts).

MANTOIS FC 78 1 (-1pt – 0 but).

Poule F**21295159 ENTENTE PAYS DE FONTAINEBLEAU 1 / EVRY FC 1 du 13/04/2019**

Forfait non avisé d'ENTENTE PAYS DE FONTAINEBLEAU 1 - 1^{ER} forfait (courriel reçu hors délais).

EVRY FC 1 (3pts – 5 buts).

ENTENTE PAYS DE FONTAINEBLEAU 1 (-1pt – 0 but).

21295151 PARAY ATHIS 1 / MEAUX CS AC 1 du 06/04/2019

La Section enregistre le forfait non avisé de PARAY ATHIS 1 – forfait enregistré via Footclubs le 06/04/2019.

PARAY ATHIS 1 (-1pt – 0 but).

MEAUX CS AC. 1 (3pts – 5 buts).

CHAMPIONNAT – Jeunes U19F – U16F

U19F

Poule B

21295294 MANTOIS FC 78 1 / MONTIGNY LE BTX AS 1 du 13/04/2019

Courriel de MANTOIS FC 78 1 avec attestation d'indisponibilité du stade JP David.

Ce match est reporté au samedi 04/05/2019.

21295242 MUREAUX OFC 1 / EVRY FC 1 du 06/04/2019

Forfait non avisé d'EVRY FC 1 (1^{er} forfait).

MUREAUX OFC 1 (3pts – 5 buts).

EVRY FC 1 (-1pt – 0 but).

Poule B

21295290 SAINT DENIS RC 1 / VAL D'EUROPE FC 1 du 30/03/2019

Reprise de dossier

La Section,

Considérant que le match ne s'est pas déroulé en raison de l'absence du club de VAL D'EUROPE FC 1,

Considérant que le club indique que cette absence est due à une panne de leur minibus et qu'ils sont en mesure de fournir les justificatifs de cette panne,

Considérant que la Section a demandé au club de VAL D'EUROPE FC 1 de transmettre ces justificatifs lors de ses réunions des 02/04/2019 et 09/04/2019,

Considérant qu'à ce jour aucun document n'a été transmis,

Par ces motifs,

Donne match perdu par forfait non avisé au club de VAL D'EUROPE FC 1 (2^{ème} forfait).

VAL D'EUROPE FC 1 (-1pt – 0 but).

ST DENIS RC 1 (3pts – 5 buts).

U16F

Informations :

La Section informe les clubs concernés par la Ladies Cup que cette compétition est prioritaire sur le championnat par conséquent dans le cas où un match de championnat serait programmé le même jour, il sera reporté uniquement sur demande du club concerné.

La Section invite les clubs à formuler leurs éventuels demandes afin d'anticiper les reports.

Poule C

21295016 BOBIGNY EFC 1 / COSMO TAVERNY 1 du 20/04/2019

Demande de report au 04/05/2019 de COSMO TAVERNY 1.

Accord de la Section sous réserve de l'accord de BOBIGNY EFC 1 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 19/04/2019 – 12h00.

21295023 ULIS CO 1 / PARISIS FC 1 du 20/04/2019

Demande de report au 27/04/2019 de ULIS CO 1.

Accord de la Section sous réserve de l'accord de PARISIS FC 1 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 19/04/2019 – 12h00.

Poule D

21295062 VIGNEUX CO 1 / FFA 77 1 du 20/04/2019

Demande de report au 01/06/2019 de VIGNEUX CO 1.

Refus de FFA 77 1.

La Section informe les 2 clubs que la rencontre peut être reportée à une autre date sous réserve de la réception de l'accord des 2 clubs au plus tard le vendredi 19/04/2019 – 12h00.

21295063 SUCY FC 1 / BONDY AS 1 du 20/04/2019

Demande de report au 15/05/2019 de SUCY FC 1.

Refus de BONDY AS 1.

La Section informe les 2 clubs que la rencontre peut être reportée à une autre date sous réserve de la réception de l'accord des 2 clubs au plus tard le vendredi 19/04/2019 – 12h00.

Poule E

21295111 GOBELINS FC 1 / FOSSES FU 1 du 13/04/2019

Demande de report de FOSSES FU 1 suite à un tour départemental de Ladies Cup.

Ce match est reporté au 04/05/2019 (possibilité de jouer à une autre date avec l'accord des 2 clubs).

Feuilles de match manquantes

Match perdu par pénalité au club recevant suite au non envoi de la feuille de match après 2 rappels (art. 44 RSG LPIFF).

21295234 PARIS FC 2 / PARIS FC 3 du 16/03/2019

Match perdu par pénalité au PARIS FC 2 pour non envoi de la feuille de match après 2 rappels:

1er rappel: 26/03/2019

2ème rappel: 02/04/2019

PARIS FC 2 (-1pt – 0 but).

PARIS FC 3 (3pts – 2 buts).

Les feuilles de match des rencontres ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu par pénalité au club recevant pour absence de feuille de match après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{ER} rappel :

U19F – poule A – 21295243 PARIS FC 2 / CERGY PONTOISE FC 1 du 06/04/2019

U19F – poule C – 21295335 JOUY LE MOUTIER FC 1 / BEZON USO 1 du 06/04/2019

U16F – poule D – 21295061 GRETZ TOURNAN 1 / VITRY ES 1 du 06/04/2019

U16F – poule F – 21295153 ETAMPES FC 1 / EVRY FC 1 du 06/04/2019

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – SENIORS - JEUNES

La Section informe les clubs que les Finales de Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf Seniors et jeunes se dérouleront au complexe sportif Salif Keita à CERGY PONTOISE comme suit:

Samedi 1er juin 2019: Finales U16F et U19F (horaires à déterminer)

Dimanche 02 juin 2019: Finale Seniors F. (horaires à déterminer)

½ Finales:

U19F

21393521 ISSY FF 1 / VGA ST MAUR FF 1 du 04/05/2019

Demande de VGA ST MAUR FF1 pour reporter le match au 11/05/2019.

Accord de la Section sous réserve de l'accord de ISSY FF 1 qui doit parvenir au plus tard pour la réunion du 30/04/2019.